

# COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

## ARRETÉ D'ATTRIBUTION

AR\_2023\_044

Arrêté autorisant la circulation et le stationnement - Route de Lafigère du 17.04.2023 au 28.04.2023 - SAS FROMENT

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6-1 ;

VU le code de la route et notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-5, R. 411-8, R. 411-25 à R. 411-28 et R. 412-26 à R. 412-28 ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L.113-1 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU la demande présentée en date du 13.04.2023 par la société FROMENT - 788, route des cévennes - BP 40001 - 07140 LES VANS, afin d'effectuer des travaux à compter du 17/04/2023 pour une durée de quinze jours.

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de régler la circulation et le stationnement des véhicules, chemin des eygals inférieurs.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Le stationnement pourra être interdit et la circulation de tous véhicules pourra être adaptée par la société FROMENT sur la route de Lafigère du lundi 27 avril 2023 au vendredi 28 avril 2023 inclus.

Toutes les mesures devront être prises par la société FROMENT, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

**ARTICLE 2** : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, à la charge de la société FROMENT.

**ARTICLE 3** : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

**ARTICLE 4** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie des Vans et au Centre de Secours des Sapeurs Pompiers des Vans

Fait à MALARCE-SUR-LA-THINES, Le 13 avril 2023.

Le Maire,

Delphine FEUILLADE BRIERE

